

*Lannion, le 31 janvier 2018*

## **Aider, accompagner, soigner** **Lannion-Trégor Solidarités vous accompagne dans votre quotidien**

Le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a approuvé le 22 juin 2017 l'évolution statutaire de l'EPCI afin qu'il puisse devenir compétente pour la création, la gestion et le développement d'un Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS), en accord avec les communes du territoire.

Ce même conseil a entériné la création de ce groupement le 26 septembre dernier, validé par l'Etat et le conseil départemental des Côtes d'Armor, l'arrêté de création ayant été délivré dans la continuité le 22 décembre 2017.

Ce groupement, dénommé « **Lannion-Trégor Solidarités** », est donc effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et regroupe à ce jour la communauté d'agglomération, via son CIAS, ainsi que les sept structures porteuses de services d'accompagnement et d'aide à domicile ( SAAD) et de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), à savoir :

- Le comité cantonal d'entraide de la Presqu'île, basé à Pleudaniel
- Le comité cantonal d'entraide de Lannion
- Le comité cantonal d'entraide de Plestin-les-Grèves
- Le comité cantonal d'entraide de Tréguier
- Le comité intercommunal de soins à domicile de la Côte de Granit Rose
- Le syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros-Guirec, basé à St Quay-Perros
- Ainsi que le SIVU aide à domicile de Plestin-Les-Grèves

Ces structures disposent d'ores et déjà d'une solide expérience et ont formulé leur volonté de rapprochement.

Ce groupement permet en outre de mutualiser les services supports (direction, ressources humaines, finances, qualité, informatique, etc.) pour l'ensemble de ses membres afin de contribuer au maintien de la qualité et du service rendu sur le territoire, par une optimisation des ressources. Les structures gardent leur autonomie de gestion, mais s'engagent collectivement dans cette démarche.

## La gouvernance

Lannion-Trégor Solidarités est administré par :

- Un conseil d'administration de 14 membres réparti en 2 collèges :
  - Un issu du Conseil d'administration du CIAS de LTC au titre des missions d'intérêt général, composé de 7 membres,
  - L'autre composé des 7 membres, issus des structures.
- Un président-administrateur élu par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans, renouvelable.
- Un bureau de 5 membres (le président-administrateur, 2 membres issus des structures et 2 membres issus du CIAS de LTC) afin de gérer les affaires courantes.

## Les missions de « Lannion-Trégor Solidarités »

Ses missions visent principalement à la structuration des acteurs de l'aide sociale et médico-sociale en :

- Soutenant le développement des prestations sociales et médico-sociales,
- Renforçant la réponse aux besoins du territoire et améliorer la qualité des prestations,
- Optimisant la gestion des ressources et rendre accessible à tous les prestations,
- Assurant l'efficacité des organisations au profit des professionnels, des usagers et de leurs proches, mais également des partenaires.

Dans le cadre de ses missions, Lannion-Trégor Solidarités souhaite ainsi améliorer et simplifier la lisibilité de l'offre de services proposés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la mutualisation permettant de faire face aux enjeux démographiques liés en particulier au vieillissement de la population, et à l'aspiration de nombreuses personnes à demeurer à leur domicile.

Pour ce faire, LTS a identifié plusieurs axes de développement :

- La reconquête de marché sur les métiers et les prestations actuelles,
- Le développement de nouvelles prestations,
- La définition de nouveaux partenariats avec d'autres structures du territoire,
- La mise en œuvre d'un plan de formation continue des professionnels, garantissant la qualité des prestations.

La force de ce groupement réside dans l'engagement collectif de structures existantes déjà fortes d'une solide expérience et dont le personnel connaît parfaitement le terrain et les usagers, mais également de l'implication de nombreux élus dans la création de ce projet sur l'ensemble du territoire.

## **Simplifier et améliorer la présentation de l'offre du territoire**

Les services d'accompagnement regroupent un large panel de prestations de soins (hygiène, soins infirmiers, soutien psychologique, etc.) et de services d'aides à la personne (courses, préparation de repas, tâches ménagères, démarches administratives ou encore téléassistance) assurés par des professionnels qualifiés.

Dans le cadre de ses missions, LTS souhaite améliorer et simplifier la lisibilité de l'offre de services proposés.

D'ici fin février, une brochure d'information sera éditée et mise à disposition dans divers points d'informations, auprès professionnels et partenaires identifiés. Elle sera également disponible en téléchargement sur le site internet de l'Agglo ([www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)).

>> L'offre proposée

Quel que soit votre lieu de résidence, Lannion-Trégor Solidarités met ainsi à la disposition des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté, **deux services** assurés par des professionnels qualifiés :

- **Un service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)**

Regroupant des prestations pour :

- Les soins d'hygiène et de confort,
- Les courses et la préparation de vos repas,
- Les tâches ménagères : entretien du domicile, linge, ménage, rangement,
- Les démarches administratives simples,
- Les déplacements via une aide à la mobilité et à la vie sociale (médecin, coiffeur, promenade...),
- La mise en place d'une télé assistance 7j/7, 24h/24
- Ou encore l'assurance d'une liaison entre la famille et les partenaires.

- **Un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Ce service, assuré par des professionnels de soins, s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans en situation de handicap. Il doit être prescrit par le médecin traitant et est pris en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Sont concernés :

- Les soins infirmiers curatifs, palliatifs et de prévention (pansements, injections, traitements, matériel médical, médicaments...),
- Les soins d'hygiène et de confort,
- Les soins liés à la perte d'autonomie (l'aide au lever- coucher, transfert, etc.),
- Un soutien psychologique.

Dès début mars **une plateforme téléphonique** sera également activée afin de renseigner, conseiller et orienter les ayants droits ou leurs proches sur l'offre de services et les structures adaptées.

### CONTACT PRESSE

Doudja Koufi-Directrice du CIAS de Lannion-Trégor Communauté  
[doudja.koufi@lannion-tregor.com](mailto:doudja.koufi@lannion-tregor.com) / tél. 02 96 05 09 00